

GUIDE DE L'ETUDIANT


Erasmus+
Erasmus+

La mobilité de stage à l'international concerne les pays suivants (le montant de la bourse dépend du groupe auquel appartient le pays) :

Groupe	Pays	Bourse mensuelle
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède Danemark,	Entre 420 € et 520 €
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	Entre 370 € et 470 €
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	Entre 320 € et 420 €

Le montant de la bourse (identique pour tous les étudiants d'un même groupe) est déterminé par le correspondant Erasmus+.

I. Modalités d'attribution

1) Conditions générales

La durée minimale du stage est de 2 mois (contrat de date à date). Ex : du 11 mai au 11 juillet 2011.

Un étudiant non ressortissant de l'Union Européenne peut profiter d'une mobilité de stage ERASMUS.

2) Avant le stage

a) Critères d'éligibilité

L'inscription se fait selon différents critères qui sont :

- les résultats scolaires,
- les compétences professionnelles,
- les compétences linguistiques (voir test),
- le projet personnel,
- la motivation,
- la participation antérieure au programme (il est possible de cumuler 2 conventions s'il reste des bourses disponibles).

b) Documents

A remplir :

- Contrat de mobilité de stage : il définit les modalités du stage (montant de la bourse, condition d'assurance, rapport du participant,...) et est signé par l'étudiant et l'établissement scolaire. Les signatures originales sont exigées.
- Contrat de formation /stage : il constitue le programme d'activité entre l'étudiant et l'établissement d'accueil (entreprise, par ex). c'est le seul document à envoyer à l'établissement d'accueil. Il comporte 3 signatures (étudiant, lycée, établissement d'accueil) originales ou scannées.

A lire (ces 2 documents ne sont pas envoyés à l'établissement d'accueil) :

- Conditions générales
- Charte de l'étudiant : ce document contient les droits et devoirs de l'étudiant.
- c) Test : obligatoire avant le départ pour évaluer le niveau de langue du pays d'accueil (durée : 15 à 20 mn). Attention, il ne sert pas à faire de la présélection.
Il est reçu par mail. Une licence est accordée pour suivre des cours en ligne (sous forme de quizz, news,...).
- d) Après le stage

Pour recevoir le solde de sa bourse, l'étudiant doit :

- passer un test final de langue ;
- remplir un rapport

3) Conditions de paiement

Le déblocage des fonds se fait de la façon suivante :

- 80 % du montant de la bourse sera versé : 30 jours après la signature du contrat de stage par les 3 parties ou au plus tard le 1^{er} jour du stage (une attestation faisant foi de l'arrivée de l'étudiant sur son lieu de stage) ;
- le solde, soit les 20 % restants, dans les 45 jours après la soumission du rapport complété par l'étudiant et le test final de langue.

II. Validation et reconnaissance

L'étudiant pourra faire valoir sa mobilité à travers un Portfolio EUROPASS comprenant plusieurs documents :

- un CV Europass (modèle commun),
- un passeport européen de langue(s),
- un Europass mobilité.